

**ARRETE DU MAIRE**  
**NUMERO 2025-381**

Le Maire de Tinqueux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise URBAN PUBLICITE concernant des travaux de pose d'une consigne à vélos (phase test avant travaux) rue Flins des Oliviers à l'angle avec la rue Jacques Monod à Tinqueux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Du 19 décembre au 30 décembre 2025 de 8h00 à 17h00, l'entreprise URBAN PUBLICITE est autorisée à réaliser des travaux de pose d'une consigne à vélos (phase test avant travaux) rue Flins des Oliviers à l'angle avec la rue Jacques Monod à Tinqueux pour le compte de Grand Reims Mobilités. Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera barrée et la circulation interdite pour une durée de 1h00 pour test de mise en place de la consigne à vélos. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

**ARTICLE 2** : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

**ARTICLE 3** : Les entreprises URBAN PUBLICITE et Grand Reims Mobilités seront responsables, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

**ARTICLE 4** : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,  
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,  
Grand Reims mobilités,  
L'entreprise URBAN PUBLICITE.

Fait à Tinqueux le 15 décembre 2025.

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ

